

## TROISIÈME TRAVAIL : MONTAGE SONORE

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

A. Le montage sonore sera évalué en fonction des critères suivants :

Fiction / Documentaire / Animation

1. Distribution claire et efficace des sons sur un nombre de pistes suffisant et selon leur appartenance aux catégories suivantes : sons directs, sons spécifiques monophoniques, sons d'ambiance monophoniques, sons d'ambiance stéréophoniques, musique stéréophonique, voix *off*.
2. Élimination des bruits parasites au début et à la fin de chaque son.
3. Ajustement des niveaux sonores de manière à esquisser de façon suffisamment convaincante le résultat final projeté.
4. Qualité du travail de reconstitution des événements sonores ou des « sons spécifiques » par additions de sons différents.
5. Qualité acoustique, variété de la provenance et précision (texture, poids, durée, synchronisation) des sons spécifiques retenus qui serviront à sonoriser toutes actions des corps et tous mouvements d'objets.
6. Richesse de la dénotation et puissance expressive de la construction sonore de l'espace par « multi-couches » : choix des sources, distribution entre le champ, le hors champ et le *off*, sensations d'espace (volume, atmosphère, positions, mouvements, etc.), addition efficace des couches sonores.
7. Enrichissement du discours ou du sens du film : rapports à l'action dramatique, à la rythmique ou à la plastique du film ; complémentarité avec l'image et/ou le dialogue.

Installation audio-visuelle (4 haut-parleurs et projection vidéo)

1. Distribution claire et efficace des sons sur les pistes selon leur appartenance à quatre stems (groupe de pistes), chaque stem correspondant à l'un des quatre canaux de l'installation.
2. Ajustement des niveaux sonores de manière à esquisser de façon suffisamment convaincante le résultat final projeté.
3. Qualité acoustique, variété de la provenance et précision (texture, poids, durée, synchronisation) des sons.
4. Richesse de la dénotation et puissance expressive de la construction sonore de l'espace en profondeur (par « multi-couches ») et dans l'espace de diffusion (par la circulation des sons entre les différentes enceintes) pour produire des sensations d'espace (volume, atmosphère, positions, mouvements, etc.).
5. Édification d'un discours cohérent donnant une nouvelle force expressive à l'image : rapports à l'action, à la rythmique ou à la plastique de l'image.
6. Chaque équipe devra remettre, avec son projet, un document de présentation de l'œuvre (environ 1 page) énonçant les principes qui auront guidé sa création.

B. Le montage sonore est soumis aux règles suivantes :

1. Chaque équipe a droit à huit séances de quatre heures entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> décembre.
2. Chaque équipe peut recourir aux banques de sons de l'université ou à d'autres banques de sons disponibles sur disques compacts.
3. L'utilisation d'une musique et l'utilisation d'une voix *off* sont permises, mais à la condition qu'elles ne demandent pas d'enregistrement en dehors de votre exercice de prise de sons.
4. Il est permis de refaire le montage du son direct pour en corriger les faiblesses ou en améliorer l'efficacité acoustique, dramatique ou rythmique, mais suivant la condition énoncée au point 3.
5. Chaque équipe se limitera à l'utilisation d'un maximum de 24 pistes.
6. Chaque équipe se limitera à l'utilisation du logiciel de montage ProTools.
7. La séquence choisie comptera approximativement cinq minutes.
8. Remise : au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre ; évaluation : 40 % de la note finale.